

Projet

Grandes affectation 24-03

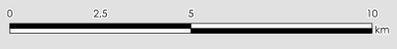
- Agrodynamique
- Agrocampagne
- Agroforestière
- Agrorésidentielle
- Forestière
- Conservation
- Industrielle
- Pôle commercial régional
- Commercialo-industrielle
- Rurale
- Récréative
- Urbaine
- Périmètre urbain 24-02
- Superposition agricole 2-16

Projection cartographique: NAD 83, système de coordonnées planaires du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD 83.
 Échelle de référence: 1:50 000.
 Base de données: Topographique du Québec.
 Données des municipalités: MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 2024/03/13 - Plan 1 (24-03) version 10 (24-03-13)

MISE EN GARDE:
 La thématique "24-03 affectation.shp" est basée sur le cadastre révisé pour les municipalités de Saint-Fabien, Saint-Eugène, Saint-Valérien, Rimouski et Saint-Anaclet. De plus, elle contient les modifications de la ZAP en date du 2011-10-11.

Préparé par: Johanna Monoz
 Vérifié par: Hugo Haté

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
Règlement 24-03
Projet le 13 mars 2024
Adopté le 2024
En vigueur le 2024



1:50 000

Nouveau-Brunswick